

Les dates clés du millésime Apetiz

**2 janvier 2018
16h**

1^{er} chargement de millésime 2018

À compter du 2 janvier 2018, les comptes Apetiz sont chargés avec du millésime 2018 utilisable jusqu'au 28 février 2019.

28 février 2018

Fin de validité des titres Apetiz millésime 2017

Du 2 janvier au 28 février, si un bénéficiaire dispose des 2 millésimes :

- le solde 2017 est automatiquement consommé en priorité.
- il reçoit de la communication par email l'incitant à consommer son solde 2017.
- il peut consulter son solde 2017 sur son espace personnel.

**1^{er} au 15
mars 2018**

Période de demande d'échange des titres périmés 2017

A compter du 1^{er} mars, les titres-restaurant Apetiz millésime 2017 sont périmés et inutilisables.

Conformément à la réglementation⁽¹⁾, les bénéficiaires ont la possibilité de demander l'échange de leurs titres périmés contre des titres du nouveau Millésime. Ils doivent effectuer cette demande entre le 1^{er} et le 15 mars 2018 sur leur espace personnel sécurisé depuis l'application mobile Apetiz ou le site www.apetiz.com.

Chaque bénéficiaire concerné recevra un email automatique à compter du 1^{er} mars lui indiquant qu'il peut effectuer une demande d'échange.

Par ailleurs, des outils de communication seront mis à votre disposition dès fin janvier pour vous permettre d'informer vos collaborateurs sur cette procédure d'échange.

Une vidéo décrivant cette procédure sera également mise à disposition sur l'Intranet à compter du 1^{er} mars.

**Courant
avril 2018**

Echange des titres périmés contre du millésime 2018

Les comptes des bénéficiaires sont chargés d'un montant de titres 2018 correspondant à celui de leurs titres périmés.

(1) Dernier alinea de l'article R. 3262-5 du code du travail.

